



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 17

TEROSON PU 9500 FOAM known as TEROFOAM SD200ML  
SFDN/INTER

No. FDS : 237394  
V005.0

Révision: 20.08.2014

Date d'impression: 06.01.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

TEROSON PU 9500 FOAM known as TEROFOAM SD200ML SFDN/INTER

#### Contient:

Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Mousse de garnissage et d'isolation

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG  
Adhesive Technologies  
Salinenstrasse 61  
4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 7000

Fax: +41 (61) 825 7303

ua-productsafety.de@henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Aérosol inflammable	Catégorie 1
H222 Aérosol extrêmement inflammable.	
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisant des voies respiratoires	Catégorie 1
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Cancérogénicité	Catégorie 2
H351 Susceptible de provoquer le cancer.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées	Catégorie 2
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	

**Classification (DPD):**

Xi - Irritant
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
cancerigène cat. 3
R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Sensibilisant
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Xn - Nocif
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Éléments d'étiquetage (CLP):**

Pictogramme de danger:		
------------------------	--	--

Mention d'avertissement:	Danger
--------------------------	--------

Mention de danger:	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--------------------	---

Conseil de prudence: Prévention	P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 Ne pas respirer les aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
------------------------------------	---

Conseil de prudence: Intervention	P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
--------------------------------------	---

**Éléments d'étiquetage (DPD):**

**F+** - Extrêmement inflammable      **Xn** - Nocif



**Phrases R:**

**R12** Extrêmement inflammable.  
**R36/37/38** Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
**R42/43** Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
**R48/20** Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
**R40** Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

**Phrases S:**

**S2** Conserver hors de la portée des enfants.  
**S16** Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
**S23** Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
**S36/37** Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
**S45** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Indications additionnelles:**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.  
Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

**Contient:**

Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues

**2.3. Autres dangers**

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.  
Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'amasser au sol à une concentration élevée.  
Boîtier aérosol sous pression. Ne pas exposer à des températures élevées  
Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Description chimique générale:**

Mousse de polyuréthane

**Substances de base pour préparations:**

4,4'-méthylène-diphényldiisocyanate (MDI)

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	202-966-0	5 - < 20 %	Cancérogénicité 2 H351 Toxicité aiguë 4; Inhalation H332 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisant des voies respiratoires 1 H334 Sensibilisant de la peau 1 H317
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	237-158-7	10 - < 25 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	2,5 - < 10 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression H280
Isobutane 75-28-5	200-857-2	2,5 - < 10 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression H280
Éthylène glycol 107-21-1	203-473-3	2,5 - < 10 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302
Propane 74-98-6	200-827-9	2,5 - < 10 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression H280

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**  
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	202-966-0	5 - < 20 %	Xi - Irritant; R36/37/38 cancérogène cat. 3; R40 Xn - Nocif; R20, R48/20 R42/43
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	237-158-7	10 - < 25 %	Xn - Nocif; R22
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	2,5 - < 10 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Isobutane 75-28-5	200-857-2	2,5 - < 10 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Éthylène glycol 107-21-1	203-473-3	2,5 - < 10 %	Xn - Nocif; R22
Propane 74-98-6	200-827-9	2,5 - < 10 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12

**Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.**  
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation:

Air frais, apport d'oxygène, chaleur, consulter un médecin.  
Effet tardif possible après inhalation.

#### Contact avec la peau:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes). Eloigner le produit et les vêtements souillés. Faire un bandage avec de la gaze stérile, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

#### Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.  
Consulter un médecin pour un traitement spécifique.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

Susceptible de provoquer le cancer

Risque de graves dommages de santé lors d'une exposition prolongée par inhalation.

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

#### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet plein d'eau (produit contenant un solvant)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.  
Porter un équipement de sécurité.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.  
Eloigner les personnes non protégées.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil a la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Entreposage dans les emballages d'origine fermés et protégés de l'humidité.

Stocker dans un endroit frais et à l'abri du gel.

Température de stockage conseillée 5 à 25 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Mousse de garnissage et d'isolation

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour  
Suisse

Composant	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type	Catégorie	Remarques
ISOCYANATES (MONOMÈRES ET PRÉPOLYMÈRES) (MESURÉ COMME NCO TOTAL) 9016-87-9		0,02	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
ISOCYANATES (MONOMÈRES ET PRÉPOLYMÈRES) (MESURÉ COMME NCO TOTAL) 9016-87-9		0,02	Valeur Limite Court Terme		SMAK
DIISOCYANATE DE 4,4'-DIPHÉNYLMÉTHANE 9016-87-9				Inclus dans le règlement mais sans des valeurs de données. Voir le règlement pour d'autres détails.	SMAK
DIISOCYANATE DE 4,4'-DIPHÉNYLMÉTHANE 9016-87-9			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
DIISOCYANATE DE 4,4'-DIPHÉNYLMÉTHANE 9016-87-9				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
OXYDE DE DIMÉTHYLE 115-10-6	1.000	1.920	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
ETHER DIMÉTHYLIQUE 115-10-6	1.000	1.910	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
BUTANE (LES 2 ISOMÈRES): ISO-BUTANE 75-28-5	800	1.900	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
BUTANE (LES 2 ISOMÈRES): ISO-BUTANE 75-28-5	3.200	7.200	Valeur Limite Court Terme	4 fois x 15 minutes/periode de travail	SMAK
ÉTHYLÈNE-GLYCOL 107-21-1	20	52	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
ÉTHYLÈNE-GLYCOL 107-21-1	40	104	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
ETHYLÈNEGLYCOL 107-21-1	10	26	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
ETHYLÈNEGLYCOL 107-21-1			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
ETHYLÈNEGLYCOL 107-21-1				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
ETHYLÈNEGLYCOL 107-21-1	20	52	Valeur Limite Court Terme	4 fois x 15 minutes/periode de travail	SMAK
PROPANE 74-98-6	1.000	1.800	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
PROPANE 74-98-6	4.000	7.200	Valeur Limite Court Terme	4 fois x 15 minutes/periode de travail	SMAK

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	Eau douce					0,64 mg/L	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	Eau salée					0,064 mg/L	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	Eau (libérée par intermittence)					0,51 mg/L	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	Sédiments (eau douce)					13,4 mg/kg	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	Sédiments (eau salée)					1,34 mg/kg	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	terre					1,7 mg/kg	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	STP					7,84 mg/L	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	oral					< 11,6 mg/kg food	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Eau douce					0,155 mg/L	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Sédiments (eau douce)					0,681 mg/kg	
oxyde de diméthyle 115-10-6	terre					0,045 mg/kg	
oxyde de diméthyle 115-10-6	STP					160 mg/L	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Eau salée					0,016 mg/L	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Eau (libérée par intermittence)					1,549 mg/L	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Sédiments (eau salée)					0,069 mg/kg	
Éthylène glycol 107-21-1	Eau douce					10 mg/L	
Éthylène glycol 107-21-1	Eau salée					1 mg/L	
Éthylène glycol 107-21-1	Sédiments (eau douce)					20,9 mg/kg	
Éthylène glycol 107-21-1	STP					199,5 mg/L	
Éthylène glycol 107-21-1	Eau (libérée par intermittence)					10 mg/L	
Éthylène glycol 107-21-1	terre					1,53 mg/kg	

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	salarié	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		8 mg/kg	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,08 mg/kg p.c. /jour	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		22,4 mg/m3	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5,82 mg/m3	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		4 mg/kg	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,52 mg/kg p.c. /jour	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,04 mg/kg p.c. /jour	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		11,2 mg/m3	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) 13674-84-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,46 mg/m3	
oxyde de diméthyle 115-10-6	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1894 mg/m3	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		471 mg/m3	
Éthylène glycol 107-21-1	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		106 mg/kg p.c. /jour	
Éthylène glycol 107-21-1	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		35 mg/m3	
Éthylène glycol 107-21-1	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		53 mg/kg p.c. /jour	
Éthylène glycol 107-21-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		7 mg/m3	

**Indice Biologique d'Exposition:**

Composant	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle 9016-87-9	4,4'-Diaminodiphénylméthane	Créatinine urinaire	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	10 µg/g	CH BAT		

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Aspirer les vapeurs ou la fumée directement sur le lieu de travail. En cas de travail régulier installer une hotte d'aspiration.

**Protection respiratoire:**

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.  
Filtre A1-3 (marron)

**Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection étanches.

**Protection du corps:**

Porter un équipement de sécurité.  
Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

**équipement de protection conseillé pour le personnel:**

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon le règlement n° 819 du 19 Août 1994.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Aérosol liquide bleu clair
Odeur seuil olfactif	caractéristique Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	< 60 °C (< 140 °F)
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (55 °C (131 °F))	7500 mbar
Densité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Partiellement miscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité inférieures	1,5 % (V)
supérieures	26,2 % (V)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

**9.2. Autres informations**

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.  
Réaction avec de l'eau; alcools, amines.  
Réaction avec l'eau: Montée en pression dans un récipient fermé (CO2).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

L'humidité  
Des températures supérieures env. 50 °C

### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

A des températures plus élevées, fission d'isocyanate possible.  
Au contact de l'humidité, du dioxyde de carbone se forme et produit une surpression dans les emballages fermés.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.  
Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Irritation de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

#### Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation:

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Cancérogénicité:**

Susceptible de provoquer le cancer

**Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	LD50	> 10.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	LD50	1.150 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Diméthyl Ether 115-10-6	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	
Éthylène glycol 107-21-1	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	500 mg/kg	oral			Jugement d'experts
Éthylène glycol 107-21-1	LD50	> 2.000 mg/kg			rat	EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))

**Toxicité inhalative aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	LC50	> 7,19 mg/l	inhalation	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Diméthyl Ether 115-10-6	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	négatif	Essai de mutation génique sur bactéries	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Diméthyl Ether 115-10-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Isobutane 75-28-5	negative with metabolic activation	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Éthylène glycol 107-21-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Propane 74-98-6	negative with metabolic activation	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	NOAEL=0,2 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation : aérosol	2 y 6 h per d, 5 d per week	rat	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	NOAEL=800 - 7500 ppm	oral : alimentation	90 days ad libitem	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Diméthyl Ether 115-10-6	NOAEL=> 10000 ppm	Inhalation	4 week 6 hours/day, 5 days/week	rat	

**SECTION 12: Informations écologiques****Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

### 12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	LC50	56,2 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	EC50	131 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	EC50	73 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	NOEC	32 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	LC50	> 4.000 mg/l	Fish	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 4.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Éthylène glycol 107-21-1	NOEC	15.380 mg/l	Fish	28 Jours	Oryzias latipes	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
	LC50	72.860 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Éthylène glycol 107-21-1	EC50	34.400 mg/l	Daphnia	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Éthylène glycol 107-21-1	EC50	> 20.000 mg/l	Algae		Microcystis aeruginosa	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Éthylène glycol 107-21-1	NOEC	8.590 mg/l	chronic Daphnia	7 Jours	Ceriodaphnia sp.	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
-----------------------------------	----------	---------------------------	---------------	---------

Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	dans les conditions du test, pas de biodégradation d'observée	aérobie	0 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Diméthyl Ether 115-10-6	dans les conditions du test, pas de biodégradation d'observée	aérobie	5 %	EU Method C.4-A (Determination of the "Ready" Biodegradability Dissolved Organic Carbon (DOC) Die-Away Test)
Éthylène glycol 107-21-1	facilement biodégradable	aérobie	83 - 96 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	3,33				20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
Diméthyl Ether 115-10-6	0,1					
Isobutane 75-28-5	2,88				20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Éthylène glycol 107-21-1	-1,36					

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Diméthyl Ether 115-10-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Isobutane 75-28-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Éthylène glycol 107-21-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Propane 74-98-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.  
08 04 09 Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR	1950
RID	1950
ADNR	1950
IMDG	1950
IATA	1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADNR	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, inflammable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.1
RID	2.1
ADNR	2.1
IMDG	2.1
IATA	2.1

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR  
RID  
ADNR  
IMDG  
IATA

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (D)
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 34 %  
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

**COV Peintures et Vernis (UE) :**

(Sous)catégorie de produit:

Ce produit ne rentre pas dans le champ d'application de la directive  
2004/42/EC

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R12 Extrêmement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.